

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

**RAPPORT ANNUEL DE
PERFORMANCE DE LA
MISSION DES AFFAIRES
LOCALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

2020

Unité de gestion du budget par objectifs

Sommaire

Chapitre 1 : présentation générale

- les résultats de performance de l'année 2020.....2
- Exécution du budget de la mission pour l'année 20208

Chapitre 2 : présentation des programmes du ministère

1) Programme 1 : Environnement et développement durable

- Résultats de la performance pour 202013
- Exécution du budget du programme pour 202024
- Orientations futurs pour améliorer les performances.....26

2) Programme 2 : Affaires Locales

- Résultats de la performance pour 202031
- Exécution du budget du programme pour 202033
- Orientations futurs pour améliorer les performances.....36

2) Programme9 : Pilotage et appui

- Résultats de la performance pour 2020.....39
- Exécution du budget du programme pour 2020.....44
- Orientations futurs pour améliorer les performances.....46

LE PREMIER AXE: PRESENTATION GENERALE

1- Les résultats de performance de l'année 2020 :

1-1 La stratégie de la mission et ses priorités :

La mission des affaires locales et de l'environnement détermine la politique de l'Etat dans le domaine de protection de l'environnement et du développement durable et la décentralisation et gouvernance locale.

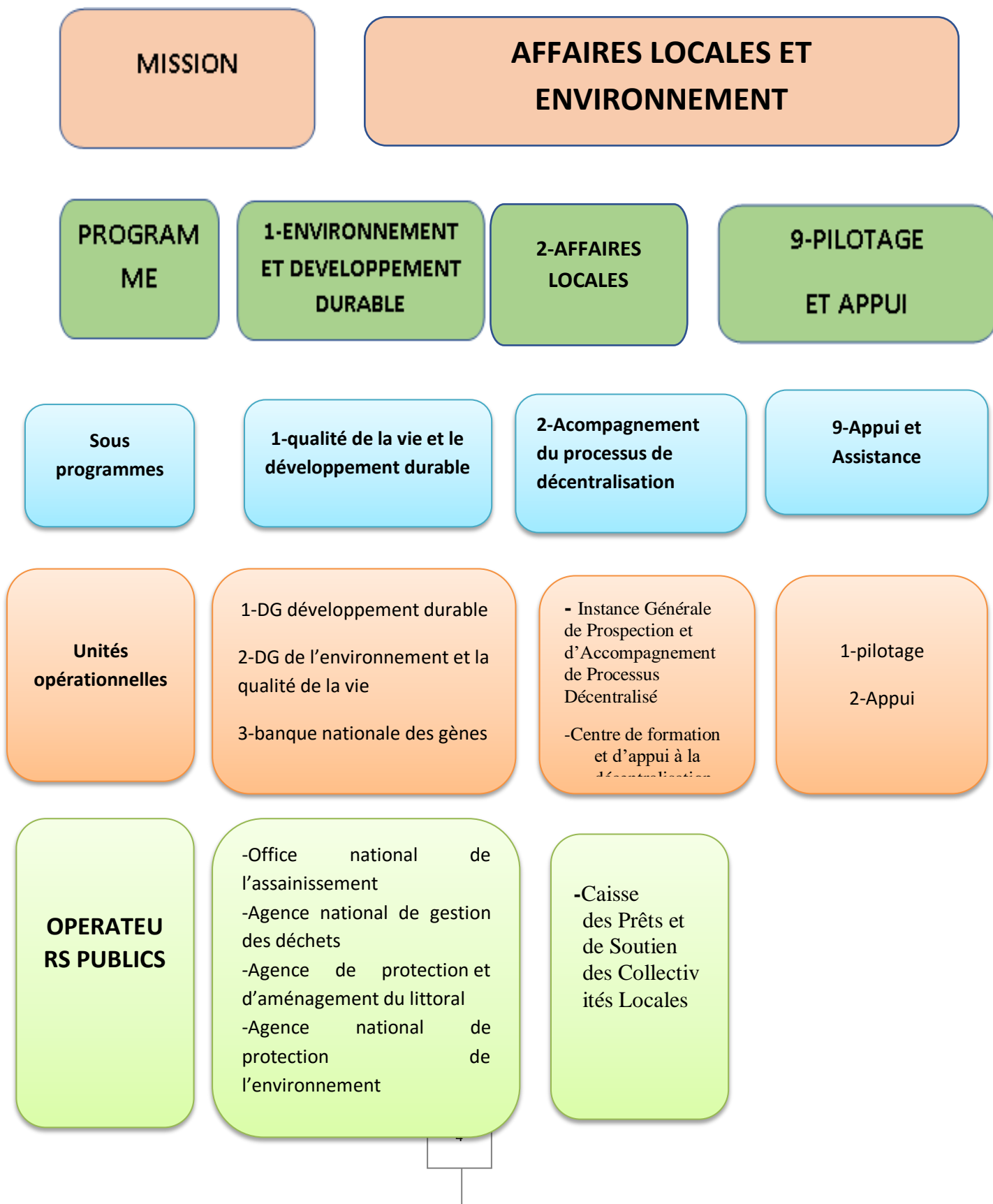
Elle veille à l'intégration des concepts et des principes dans le domaine de protection de l'environnement , du développement durable ,la décentralisation et la gouvernance locale et elle assure le suivi de leur exécution ,la planification sur le plan national et locale .Elle participe à l'élaboration des politiques ,des stratégies ,des plans, des cadres de travail pour encourager la préservation et la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles et la promotion du système juridique de protection de l'environnement et le renforcement du patriotisme environnementale à travers les programmes éducatifs, la sensibilisation et la communication .

Elle veille aussi à travers ses structures centrales et régionales et ses entreprises sous tutelles à concrétiser les Objectifs de développement durable des Nations Unies 2030 sous-jacents du programme de développement durable des Nations Unies adopté le 25 septembre 2015 par 193 pays à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la Tunisie, qui a fixé 17 objectifs de développement durable, à réaliser par les États membres de l'ONU d'ici 2030.

Les réalisations les plus importantes sont les suivants:

- Elaborer une feuille de route pour la déclinaison du processus de décentralisation et la publication des textes applicatifs, du code des collectivités locales et la mise en place du fondement du nouveau système financier,
- Renforcer les capacités des collectivités locales en particulier des municipalités et les soutenir avec des ressources financières, humaines et logistiques,
- la promotion des investissements particulièrement dans les nouvelles municipalités (86 municipalités) et celles dont le territoire a été élargie (185 municipalités),
- Appuyer les efforts des municipalités dans le domaine de la propreté et de l'environnement,
- La promotion du volet de la gestion des déchets et la gestion des eaux usées,
- lutter contre la pollution industrielle spécialement dans les pôles industriels les plus polluants,
- développement de méthodes et de mécanismes de prévention de suivi de surveillance de l'environnement.

1-2 : Le découpage programmatique de la mission :



1-3 Les réalisations stratégiques :

Le Ministère a fait plusieurs réalisations et de nombreuses activités et interventions qui entrent dans le cadre de la réalisation de ses politiques et la concrétisation de ses priorités Malgré l'instabilité dans sa structure.

Suite au remaniement ministériel de février 2020 en vertu du décret présidentiel n° 19 - 2020 du 27 février 2020 concernant la nomination du chef de gouvernement et de ses membres le ministère des Affaires locales et de l'Environnement a été séparé en deux ministères.

et en septembre 2020 les missions environnement et affaires locales ont été réunis en suite à un autre remaniement ministériel en vertu du décret présidentielle n° 84 - 2020 du 2 septembre 2020 concernant la désignation du chef de gouvernement et de ses membres.

Les réalisations les plus importantes sont, en particulier :

-La longueur du réseau public d'assainissement en cours d'exploitation est passée de 17 588 km en 2019 à 17 670 km en 2020 et le nombre de stations d'assainissement exploitées a atteint 122 en 2020. Ce système a permis à 6,7 millions d'habitants d'être raccordés au réseau public d'assainissement, avec un taux de raccordement à 90,5% à 184 municipalités. en plus que la quantité d'eau traitée a évolué en 2020 jusqu'à 286 millions mètre cube dont 61 millions mètre cube ont été réutilisés dans les domaines de l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

- Mise en œuvre du programme d'enlèvement et de fermeture des décharges anarchiques à travers les entrepreneurs ou à travers le matériel mis à la disposition de l'agence nationale de gestion des déchets anged et achèvement des centres de collecte, de transport et expansion des décharges contrôlés

- achèvement du sixième rapport national de la diversité biologique et sa présentation lors du Quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

- un projet de formation et accompagnement dans le domaine des métiers verts pour les diplômés

- le démarrage du programme des villes durables

- la mise en place des fondements du processus de décentralisation à travers la publication des textes juridiques :

- Décret Gouvernemental n° 2020-312 du 15 mai 2020, fixant le contenu et les spécifications techniques de l'identifiant unique citoyen et les règles régissant la tenue et la gestion de son Registre,

- Décret gouvernemental n° 2020-315 du 19 mai 2020, relatif à la mobilité fonctionnelle des agents publics au profit des collectivités locales.

- La publication du premier rapport annuel de la haute instance des finances locales 2019 Conformément aux exigences du chapitre 62 du code des collectivités locales,

- L'achèvement d'une mission de référence pour l'accompagnement de la municipalité de om larayess afin d'atteindre son équilibre financier et concrétiser la bonne gouvernance c'est dans le cadre d'un appui de association suédoise des autorités locales et régionales 6(SKL) . cette expérience est considérée comme pilote qui

va être généralisé progressivement sur d'autres communes qui ont des difficultés financières,

Mesures exceptionnelles pour réduire la propagation du Coronavirus sur le déroulement normale des services :

-Décaissement d'un soutien financier exceptionnel 360 mille dinars aux conseils régionaux (15 mille dinars à chaque conseil régional) pour répondre aux besoins de certaines municipalités dans le domaine de la sécurité et la protection contre les risques de l'émergence du virus CORONA

-Promouvoir la mobilité professionnelle et valoriser la formation continue,

-La digitalisation de la gestion et la modernisation des méthodes de travail dans l'administration.

2-EXECUTION DU BUDGET DE LA MISSION 2020 :

Par nature de la dépense :

Les prévisions du budget du ministère pour 2020 ont été de 844,307 MD, les crédits consommés ont été de 916,840 MD soit une augmentation de 72,533 MD représentant un taux de 108,59 %

TABLEAU 1 : REALISATION DU BUDGET 2019 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS REPARTIE SELON LA NATURE DE LA DEPENSE

Unité : mille dinars

DEPENSES		PREVISION 2020	REALISATION 2020 (2)	REALISATION/PREVISION	
		Loi finance complémentaire (1)		MONTANT (2)-(1)	TAUX (2)/(1)
REMUNERATION	Crédits de paiement	44 798	44 990	192	100,43%
MOYEN DE SERVICES	Crédits de paiement	10 015	7 916	-2 099	79%
DEPENSES D'INTERVENTIONS	Crédits d'engagement	758 844	749 316	-9 528	98,74%
	Crédits de paiement	758 844	749 316	-9 528	98,74%
INVESTISSEMENT	Crédits d'engagement	30 650	119 859	83 868	372,74%
	Crédits de paiement	30 650	114 618	83 868	372,74%
Total Général	Crédits d'engagement	844 307	922 081	77 774	109,21%
	Crédits de paiement	844 307	916 840	72 533	108,59%

*Hors ressources propres des entreprises

Analyse des dépenses :

1- Les dépenses de rémunération :

Les réalisations des dépenses de rémunération et leur prévisions sont égaux suite à une stratégie de contrôle de ces dépenses adoptée par le ministère à travers l'amélioration des programmes et procédures de gestion des ressources humaines .Durant l'année 2020 il n'y a pas eu de nouveaux recrutements ni le remplacement des postes vacants dans tous les services centrales, régionales et les entreprises sous tutelles .en plus au recours à la maîtrise des primes de production et à la suppression de la prime des heures supplémentaires.

2-les dépenses de moyens de services :

Les réalisations des dépenses de moyens de services sont inférieurs aux prévisions grâce aux efforts fournis dans la gestion du parc auto et l'engagement à suivre les directives des circulaires et dispositions en cours .Le contrôle des dépenses des réceptions, hébergement et mission, la rationalisation des dépenses d'énergie et la pression sur les dépenses moyens de services.

3-dépences d'interventions :

Les réalisations des dépenses d'intervention publique sont au même niveau que les prévisions. La grande majorité de ces dépenses sont alloué au Soutien aux collectivités locales.

Le soutien financier annuel réservé aux collectivités locales a été distribué conformément aux exigences de l'Arrêté du ministre des finances et du ministre des affaires locales et de l'environnement du 22 juin 2018, concernant la fixation des critères de répartition, des subventions annuelles du budget de l'Etat entre les collectivités locales comme suit :

Les montants des subventions annuelles inscrites au budget de l'Etat pour l'année 2020 sont 528 000 000D et en 2019 étaient 480 000

000D avec une augmentation de 48 000 000D avec un taux d'augmentation de 10%.

Les montants des subventions annuelles inscrites au budget de l'Etat sont réparties entre les collectivités locales comme suit :

- 85%(448 800 000D) alloué au financement des dépenses de gestion ont été totalement dépensé réparti comme suit :

- *89%(399 432 000 D) au profit des municipalités (dont 10%soit 39 943 200 D octroyés aux communes qui ont des difficultés financières structurelles)

- *11%(49368000D) au profit des conseils régionaux

- 15% (79 200 000) alloué au financement des dépenses d'investissement et des besoins spécifiques et imprévus. Et qui ont été totalement dépensé

Fond des collectivités locales :

Les prévisions de l'année 2020 :100 000 000 D qui est le même montant adopté en 2019.

98 759 000D ont été consommés ce qui correspond à 99%, transférés aux municipalités et collectivités locales sur deux tranches,

Les problèmes de transfert du fond vers les collectivités locales sont dus essentiellement à :

- Le retard enregistré pour la société tunisienne d'électricité et de gaz dans la fourniture des données pour calculer la part des collectivités locales dans le montant supplémentaire sur le prix de l'électricité.

- Défaut de transfert des excédents du Fonds d'une année à l'autre au niveau du budget de l'État (la liquidité réelle du Fonds dépasse 100 M D inscrites dans le budget de l'État)
- Le retard réalisé par Le ministère des Finances dans l'ouverture du budget du fonds

4-dépenses d'investissement

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement a atteint 372%.

Un taux considéré élevé par rapport aux estimations du à l'augmentation des dépenses du fond de protection de l'environnement et l'esthétique urbaine et du fond de lutte contre la pollution.

Les plus importants investissements faites par le fonds de protection de l'environnement et l'esthétique urbaine concernent l'embellissement de l'environnement urbain essentiellement création et aménagement des espaces verts, embellissement des entrées des villes l'acquisition des équipements, l'aide financier aux collectivités locales l'enlèvement des décharges anarchiques.

Les interventions du fonds de lutte contre la pollution sont essentiellement l'exploitation de décharges contrôlées la gestion des systèmes de gestion de déchets comme Ecolef, Ecozit, les huiles alimentaires utilisés.

**TABLEAU 2 : REALISATION DU BUDGET 2020 DE LA MISSION PAR
RAPPORT AUX PREVISIONS REPARTIE SELON LES PROGRAMMES**

Unité : mille dinars

PROGRAMMES		L.F complémentai re2020	REALISATION 2020	REALISATION/PREVISI ON	
				MONTANT	TAUX
1- ENVIRONNE MENT ET DEVELOPPE MENT DURABLE	Crédits d'engagement	387 577	424 315	36 738	109%
	Crédits de paiement	340 839	417 871	77 032	123%
2-AFFAIRES LOCALES	Crédits d'engagement	491 788	489 353	-2 435	99%
	Crédits de paiement	491 788	489 353	-2 435	99%
9- PILOTAGE ET APPUI	Crédits d'engagement	11 680	9 616	-2 064	82%
	Crédits de paiement	11 680	9 616	-2 064	82%
TOTAL Hors ressources propres	Crédits d'engagement	891 045	923 284	-32 239	-3,61
	Crédits de paiement	844 307	916 840	72 533	108,49

LE DEUXIEME AXE: PROGRAMMES DE LA MISSION

P1-ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Chef de programme :

Mr Lotfi Ben Said

(A partir de 2020)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

- **Objectif 1.1 : l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales**

Indicateur 1.1.1 : Taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	90,3	90,2%	90,6%	90,5%	99,89%	90,7	90,8

-Définition de l'indicateur :cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des habitants ayant une liaison de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS

-Mode de calcul de l'indicateur : le nombre des habitants raccordés au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS/ le nombre des habitants dans les zones d'intervention de l'ONAS

-Source des données : ONAS et SONEDE et INS

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le pourcentage de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention a évolué de 90,2% fin de l'année 2019 à 90,5 % fin de l'année 2020 alors qu'il a été prévu aux PAP 2020 90,6% avec un pourcentage d'exécution de 99,89% .La non réalisation du taux prévu en l'année 2020 s'explique par les travaux de certains projets d'assainissement des quartiers populaires qui ont une grande influence sur le taux de raccordement comme les projets d'assainissement du martyr Meher Guesmi et errajé à Jandouba ,corniche et bassatine à Tbarka (qui comporte le raccordement de 1000 logements au réseau),souéni et barkouk à houmet souk et midoune nord à Jerba ajim et tataouer , tahrir et riadh à Médnine (qui comporte le raccordement de 1580 logements au réseau).Les travaux de ces quartiers n'ont pas été finalisé soit à cause des problèmes fonciers ou bien à cause de la faiblesse des moyens des entrepreneurs.

Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de déchets ménagers et assimilés transférés vers des décharges contrôlées pour traitement

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	82%	81%	86%	82%	95,35%	89%	89%

-Définition de l'indicateur : Cet indicateur met en évidence le développement de la capacité de traitement des déchets ménagers à travers la mise en œuvre de projets des décharges surveillés (unités de traitement des déchets), il permet aussi de connaître les efforts déployés pour réduire la quantité de déchets et aussi connaître les schémas de traitement des déchets

-Mode de calcul de l'indicateur : Quantité de déchets déposés aux centres de collecte / quantité globale de déchets

-Source des données : ANGED(direction d'exploitation et les directions régionales)

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le pourcentage de réalisation en 2020 est de 95,35 %ceci est due principalement à l'élargissement des décharges surveillés et la réalisation de nouveaux centres de conversion et la fermeture des décharges anarchiques.

Indicateur 1.1.3 : Le taux de réduction de la pollution résultant des plus grandes unités industrielles polluant l'environnement

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	75%	60%	20%	15%	75%	40%	60%

-Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de mesurer la réduction de pollution résultant des activités industrielles dans les unités industrielles qui causent le plus grand taux de pollution qui affecte négativement l'air, l'eau et le sol.

-Mode de calcul de l'indicateur : le pourcentage de réduction de la pollution par rapport aux sécrétions de pollution globales causé par chaque unité industrielle soumise à intervention et suivi, puis on fait l'addition de tous les ratios, puis on divise par le nombre d'unités pour obtenir un taux général pour toutes les unités (13unités)

-Source des données : Unités industrielles concernés par les programmes de dépollution

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 : Le pourcentage de réalisation en 2020 est de 75 %ceci est due principalement aux effets de la pandémie de corona virus

Il y a eu un avancement dans l'élaboration des cahiers des charges et les procédures de appel d'offre concernant les projets de dépollution de l'usine de fouled à menzel bourgiba et l'usine de raffinage de pétrole à Bizerte sans atteindre le stade de la réalisation effective de dépollution dans les deux unités qui est considéré comme avancement globale dans les deux projets avec un taux aux environ de 15%

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif (sur la base des résultats de ses indicateurs) :

Malgré les répercussions négatives de la pandémie du coronavirus ,les réalisations des indicateurs sont en générales acceptables et participent à la contribution et l'amélioration de la qualité de vie dans les zones urbaines et rurales .Il y a les composantes essentielles à l'amélioration de la qualité de la vie qui sont le raccordement au réseau d'assainissement l'élimination des déchets et la dépollution de l'air ce qui est due aux efforts déployés par l'ONAS et l'ANGED.

La réalisation de l'objectif est en étroite relation avec les activités de l'office national d'assainissement l'extensions et renouvellement des réseaux d'assainissement et la réhabilitation des stations d'épuration et de pompage ont amélioré la qualité des eaux traités .les investissements réalisés en 2020 sont de 222 millions dinars ce qui a permis le raccordement de 6,7 millions d'habitants au réseau d'assainissement .la quantité d'eau traitée a atteint en 2020 286 millions mètre cube dont 61 mètre cube ont été réutilisés dans les domaines de l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Les réalisations de l'indicateur taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS (90,5%) ont presque atteint les prévisions (90,6%) ce qui reflète les efforts déployés par l'ONAS puisque la longueur du réseau d'assainissement a atteint 17670 kilomètre et le nombre de stations d'assainissement a atteint 122 stations en 2020.

L'ANGED contribue à la réalisation de l'objectif à travers :

- l'amélioration du taux des déchets ménagers et assimilés transportés aux unités de traitements,
- l'amélioration des unités de traitements et la valorisation des déchets,
- l'amélioration du taux des déchets industriels traités

L'ANGED a fait plusieurs activités et interventions liées à la réalisation de l'objectif et qui ont une relation avec les dépenses du programme :

- Programme de fermeture des décharges anarchiques,
- mise en place de centres de collecte,
- l'élargissement des décharges contrôlés,
- l'exploitation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Ces activités ont permis la réalisation d'un taux acceptable de 82% de l'indice de Pourcentage de déchets ménagers et assimilés transférés vers des décharges contrôlées pour traitement comparés aux prévisions.

□ Objectif 2.1 : la préservation de la biodiversité et des systèmes écologiques et sa valorisation :

Indicateur 1.2.1 :l'avancement des stratégies et des plans de travail nationaux dans le domaine de la biodiversité et des systèmes écologiques :

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	0	0	54,25%	0%	0%	76,5%	96,25%

-Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de suivre les progrès de la mise en œuvre des stratégies nationales et des plans d'action nationaux relatives à la protection de la biodiversité et des écosystèmes, qui s'inscrivent dans le cadre des engagements internationaux de la Tunisie émanant d'engagements internationaux dans le domaine de la désertification, du changement climatique, de la biodiversité et de la conservation des ressources génétiques.

-Mode de calcul de l'indicateur : Taux d'avancement de chaque stratégie

-Source des données : la direction générale de l'environnement et de la qualité de vie

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation pour les composantes 1,3 et 4 est de 0% et c'est dû à la non aboutissement des appels d'offre lancés en 2020 et qui vont être relancés en 2021, alors que pour la composante 2 elle va être abandonnée vu qu'elle relève de la responsabilité du ministère de la santé

Stratégies et plan de travail		Réalisations 2020
Composante 1 : Pondération 30%	Taux d'avancement de la préparation et de mise en œuvre de la stratégie nationale pour la sécurité et la biosécurité des organismes pathogènes	Réalisation de la deuxième partie de l'étude (2mois)
		0%
Composante 2 : Pondération 25%	Préparation d'une loi concernant la gestion des risques biologiques	L'approbation de la loi
		0%
Composante 3 : Pondération 30%	Taux d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des espèces exotiques et envahissantes	Début de réalisation du plan de travail
		0%
Composante 4 : Pondération 15%	Taux d'avancement de l'élaboration d'une loi-cadre nationale concernant la biodiversité	Première partie de l'étude
		0%
Pourcentage d'avancement total des Stratégies et plan de travail		0%

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif (sur la base des résultats de ses indicateurs) :

En se référant aux résultats de l'indicateur l'objectif de la préservation de la biodiversité et des systèmes écologiques et sa valorisation n'a pas été atteint car les appels d'offre étaient infructueux.

□ Objectif 3.1 : Promouvoir et consolider les processus du développement durable au niveau sectoriel et territoriale

Indicateur 1.3.1 : taux des municipalités impliquées et ayant achevées le processus de planification participative locale pour le développement durable

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	11%	0%	18%	10%	55,55%	22%	26%

-Définition de l'indicateur : le document résultant de la planification participative est un programme de travail élaborés par Tous ceux qui sont impliqués dans le développement local à titre participatif et reflète les besoins de la ville ou du village de développement qui prennent en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques

-Mode de calcul de l'indicateur : le nombre de municipalités qui ont préparé le document de la planification participative et qui ont été accompagnés comparés au nombre total des municipalités (350 municipalités)

-Source des données : les experts, les directions régionales de l'environnement et les municipalités concernées

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Une augmentation légère de l'indice (il y a des activités qui sont en cours d'exécution) vu l'impact de la quarantaine et les mesures prises pour lutter contre l'épidémie.

Indicateur 1.3.2 : pourcentage des établissements durables bénéficiant des interventions du programme éducation pour un développement durable

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
pourcentage	76%	87%	80%	87%	108,75%	100%	

-Définition de l'indicateur : Les interventions faites annuellement dans les établissements d'enseignement se basent sur plusieurs composantes dont essentiellement la formation des formateurs et l'équipement des établissements d'enseignement.

-Mode de calcul de l'indicateur : le nombre des établissements d'enseignement qui sont intervenus par rapport au nombre total d'écoles impliquées dans le réseau scolaire durable (ratio)

-Source des données : Direction général du développement durable, directions régionales de l'environnement et du développement durable et autres institutions environnementales travaillant dans les domaines de l'éducation et du développement durable ainsi que les procès-verbaux de réception finale des travaux.

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Les réalisations sont supérieures aux prévisions. Des interventions dans 410 établissements scolaires ont été faites parce que Plusieurs activités ont démarré en 2019 et ont continué durant le premier semestre de 2020 ceci dans le cadre de partenariat internationale avec le Portugal et ministère de l'éducation tunisien.

Indicateur 1.3.3 : Avancement dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
Nombre (de 0 à 1)	0,611	0,747	0,78	0,767	98,33%	0,82	0,86

-Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de mesurer l'avancement dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte c'est un indicateur synthétique qui varie entre 0 et 1 et se divise en 3 niveaux :

-niveau élevé : à partir de 0,8

-niveau moyen : entre 0,5 et 0,8

-niveau bas : moins de 0,5.

-Mode de calcul de l'indicateur : le nombre globale = nombre 1 + nombre 2 + nombre 3 + nombre 4 + nombre 5

nombre 1 : pondération de la première composante $1/100 * (\text{taux d'avancement 1}) / 100$

nombre 2 : pondération de la première composante $1/100 * (\text{taux d'avancement 2}) / 100$

nombre 3 : pondération de la première composante $1/100 * (\text{taux d'avancement 3}) / 100$

nombre 4 : pondération de la première composante $1/100 * (\text{taux d'avancement 4}) / 100$

nombre 4 : pondération de la première composante $1/100 * (\text{taux d'avancement 4}) / 100$

nombre5 : pondération de la première composante $1/100 \times (\text{taux d'avancement}_5) / 100$

-Source des données :

Direction générale de développement durable (direction des études)

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation de l'indicateur est 98,33% ce qui est due aux activités suivantes :

- La réalisation de deux cycles de formation dans le domaine de l'économie verte au profit d'environ 50 bénéficiaires (avec le bureau CIFAD),
- la finalisation de l'étude de faisabilité concernant le Système de production de feuilles de palme sur l'île de Djerba (en coopération avec le PNUD et l'Agence de protection et d'aménagement du littoral), où le comité de direction de cette étude a été convoqué pour examiner les rapports des première et deuxième phases le 5 novembre 2020 ,
- Préparation des termes de référence de l'étude de l'économie sociale et la solidarité dans le domaine de l'environnement,

le rythme d'avancement dans le projet est considéré très bon malgré les effets néfastes de la pandémie du covid 19 durant 2020 surtout que le chef du projet n'a pas pu rejoindre le ministère durant la période de quarantaine et c'est le même cas que les autres chefs des projets relevant de la direction générale du développement durable

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif (sur la base des résultats de ses indicateurs) :

Le taux de réalisation de l'indicateur Pourcentage des établissements durables bénéficiant des interventions du programme éducation pour un développement durable et le taux de réalisation de l'indicateur avancement dans la préparation des composantes de la feuille de route nationale pour la transition vers une économie verte sont élevés .Ces indicateurs participent de

manière efficace dans la réalisation de l'objectif Promouvoir et consolider les processus du développement durable au niveau sectoriel et territoriale.

L'indicateur proportion de municipalités assistées au processus de planification participative locale pour le développement durable a participé dans la réalisation de l'objectif mais pas autant que les deux autres indicateurs.

L'objectif a été réalisé à travers l'activité développement durable et les interventions sous-jacentes.

2- Présentation de l'exécution du budget du programme:

Les prévisions du budget du programme environnement et développement durable sont de 387,577 millions en engagement et de 340,839 millions en paiement pour l'année 2020 .Les crédits consommés sont de 424,315MD en engagement et 417,871MD en paiement réalisant ainsi une augmentation de 36738MD en engagement (109%) et une augmentation de 77,032 MD en paiement (123%)

Tableau N°3

Exécution du budget programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

programme		Prévisions 2020 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 2020 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2020	
				Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	27 208	27 748	540	102%
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	3 240	3 187	-53	98%
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	283 129	274 000	-9 129	97%
	Crédits de paiement	283 129	274 000	-9 129	97%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	74 000	119 380	45 380	161%
	Crédits de paiement	27 262	112 936	85 674	414%
Total Général	Crédits d'engagement	387 577	424 315	36 738	109%
	Crédits de paiement	340 839	417 871	77 032	122,60%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Tableau N°4

Exécution du budget programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions
Répartition selon Répartition par sous-programme et activités (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous-programme	activités	Prévisions 2020 (L.F)	Prévisions 2020 (L.F.C) (1)	réalisations 2020 (L.F) (2)	Comparaison réalisation /prévision Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (2) / (1)
SP1 : Qualité de la vie et développement durable	Activité1 : Appui des politiques de l'environnement et du développement durable	19 126	19 126	18 075	-1 051	94,5%
	Activité2 : Améliore la qualité de vie	24 380	24 380	119 164	94 784	489%
	Activité3 : Sauvegarde de la biodiversité et changement climatique	895	895	207	-688	23%
	Activité4 : Sauvegarde des ressources génétiques	1 665	1 665	1 839	174	110%
	Activité5 : Développement durable	960	960	604	-356	63%
	Activité6 : Gestion des eaux usées	202 000	247 000	242 000	-5 000	98%
	Activité7 : Gestion des déchets	6 796	6 796	3 250	-3 546	48%
	Activité8 : Contrôle, suivi et prévention de la pollution	19 167	19 167	18 480	-687	96%
	Activité9 : Protection du littoral et système environnementaux marins	13 845	13 845	21 145	7 300	153%
	Activité A : Transfert, adaptation et renouvellement des technologies vertes	5 005	5 005	6 255	1 250	125%
	Activité B : Plan national de lutte contre les insectes	2 000	2 000	2 000	0	100%
Total		295 839	340 839	433 019	92 180	127%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

3-ORIENTATIONS FUTURES POUR AMELIORER LES PERFORMANCES:

3-1DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT :

Problèmes Et lacunes	Propositions pour remédier aux Lacunes
Faibles taux de raccordement au réseau public d'assainissement dans certains gouvernorats et dans certaines municipalités	<ul style="list-style-type: none">* Poursuite de l'Extensions des réseaux d'assainissement dans les milieux urbains, en donnant la priorité aux gouvernorats dont les taux de raccordement sont encore inférieurs à la moyenne nationale.* Poursuite de la mise en œuvre du programme national d'assainissement des quartiers populaires en achevant la mise en œuvre du cinquième projet d'assainissement des quartiers populaires.* continuer l'assainissement des villes moyennes et augmenter la capacité de traitement dans les grandes villes.
De nombreuses petites municipalités ne disposent pas de services d'assainissement	Sera lancé : -l'exécution d'une première tranche couvrant 33 villes du programme d'assainissement des petites villes
De nombreuses zones et communautés qui étaient rurales, avec une population de plus de 3000 habitants, ne disposent pas de services d'assainissement	Réalisation d'un programme d'intervention dans les zones rurales dont la population excède 3000 habitants, conformément aux recommandations du Conseil ministériel restreint du 13 juin 2016, par l'achèvement du projet d'assainissement des zones rurales -La quatrième tranche qui comprend l'assainissement de 36 zones rurales réparties sur 13 gouvernorats
Les réseaux d'assainissement sont délabrés	Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement des villes adoptés dans les différents gouvernorats de la République

DANS LE DOMAINE DES DECHETS :

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux lacunes
<p>Projets d'investissement nouveaux et en cours (déchets ménagers et assimilés):</p> <p>Difficultés Technique : La plupart des décharges ont atteint leur capacité maximale, en plus il n'a pas des surfaces supplémentaires pour faire des extensions.</p> <p>- l'augmentation d'une année à l'autre des quantités de déchets entrants aux décharges.</p> <p>Problématiques sociales : Les habitants qui sont près des décharges ou centres de collecte ou de traitement refusent leur exploitation à cause des mauvaises odeurs, la multiplication des insectes, et l'accumulation des eaux de lixiviation. Même les projets qui sont en cours de réalisation sont refusés par les habitants qui exercent une pression sur les autorités régionales et locales (centres de collecte dans certaines régions).</p> <p>Problématiques foncières : La difficulté de la mise en place de nouvelles unités de traitement et de valorisation et des centres intermédiaires de collecte et de transport des déchets ménagers</p>	<p>Déchets ménagers et assimilés :</p> <p>Le passage vers le tri à la source, le traitement et la valorisation selon les méthodes techniquement et économiquement appropriées en fonction des caractéristiques démographiques, sociales, géographiques et économiques. Depuis 2018, le Ministère de tutelle a commencé à préparer une étude d'orientation pour la gestion intégrée et durable des déchets au niveau national (en cours de préparation) ses principales recommandations:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Gouvernance du secteur ; -Tri, rotation et recyclage ; -Traitement et valorisation des déchets ; -Communication, sensibilisation et développement d'une base de données et des indicateurs nationaux ; -La mise en œuvre des principes de « récupération par le pollueur » et de « charge sur pollueur ». <p>Déchets industriels, spéciaux et systèmes :</p> <p>Compléter les textes juridiques relatifs aux systèmes de recyclage et de valorisation et les intégrer dans le cycle économique</p> <p>Réactivation du centre Jradou جرادو de gestion des déchets industrielles.</p> <p>Actions d'accompagnement :</p> <p>-Revoir l'organigramme de l'agence : vu son incompatibilité avec la position de l'agence en tant qu'institution spécialisé et chargée d'un</p>

<p>est dû à la lenteur des procédures de changement de vocation des terrains, ou à l'absence de proposition de sites .</p> <p>Problèmes juridiques et procéduraux concernant la gestion des déchets industriels et spéciaux et les systèmes de gestion des déchets non dangereux qui peuvent être recyclés et valorisés.</p>	<p>grand rôle dans le développement d'un modèle décentralisé, approprié et durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un manuel de procédures -Élaborer des programmes et des indicateurs conformément à la politique nationale de développement dans le domaine des déchets.
---	---

DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION :

Problèmes Et lacunes	Propositions pour remédier aux Lacunes
<ul style="list-style-type: none"> -diminution des opérations de contrôle environnementales -Régression dans la qualité des études de dépollution vu que les études ne sont pas faites par des bureaux d'études spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration de l'activité du fond de dépollution et promouvoir l'efficacité des programmes de dépollution aux différents niveaux : préparation, étude, évaluation et accompagnement des projets de dépollution -Accélérer les activités d'information et de sensibilisation pour les industrielles -Faire des opérations de sensibilisation dans tous les régions.

DANS LE DOMAINE DE BIODIVERSITE :

Problèmes Et lacunes	Les propositions Pour remédier aux problèmes
<p>- Des ressources naturelles limitées et fragiles qui sont exposées à plusieurs contraintes, notamment l'aggravation du phénomène de désertification, qui menace les trois quarts de la superficie du pays, et des activités humaines qui ne respectent pas l'équilibre environnemental, ce qui conduit à la surexploitation des ressources naturelles et la détérioration de nombreux systèmes, en plus du changement climatique par le réchauffement et l'élévation du niveau de la mer.</p>	<p>-Élaborer et mettre en œuvre des plans intégrés de lutte contre la dégradation des terres aux niveaux national, régional et local</p> <p>-Établir et mettre en œuvre un plan participatif pour une gestion rationnelle des ressources en eau</p> <p>-Inventaire et évaluation générale des ressources naturelles</p> <p>-Adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale pour limiter le changement climatique.</p>

DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE:

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
<p>-Un déficit important de ressources humaines.</p> <p>-Impact néfastes de la quarantaine et de l'effet de la pandémie du covid 19 sur la réalisation des projets en plus des dispositions prises par le gouvernement tunisien qui vont s'étaler durant l'année 2021</p>	<p>-Renforcer l'administration en ressources humaines et revoir l'organigramme de la direction générale du développement durable</p> <p>-Approbation de recrutement d'un spécialiste en communication comme demandé lors de la préparation du budget</p> <p>- Proposition de tenir des réunions hebdomadaires du Comité ministériel des appels d'offre afin d'accélérer l'étude des dossiers présentés</p> <p>-Mise en œuvre de la Commission nationale du développement durable et accélération de la création de l'Instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures au vu du rôle important qu'elle devrait jouer eu égard à l'étendue de l'engagement à appliquer les principes du développement durable dans le cadre des politiques sectorielles, des plans de développement et des accords conclus à l'avenir par la Tunisie avec des parties internationales liées au développement, à l'instar de l'ALECA proposée à la signature avec l'Union européenne.</p> <p>-Organiser un dialogue entre les différents intervenants pour délimiter des objectifs et des indicateurs communs vu que la direction de développement durable se focalise aux cadres stratégiques et la réalisation de projets pilotes et l'exécution est l'affaire d'autre intervenants.</p>

Programme 2 :

Affaires locales

M. Fayçal Kazez

(A partir de 2021)

1- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

•OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES LOCALES

Indicateur 2.1.1 : Taux d'encadrement dans les collectivités locales

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Comparaison Prévisions et réalisations 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taux		11,8%	15%	12,2%	81,33%	17%	20%

- **Présentation de l'indicateur :** Cet indicateur permet le suivi et la mesure du nombre des cadres supérieurs de catégories « A1 » et « A2 » dans les collectivités locales.
- **Mode de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé à partir de la comparaison du nombre des cadres supérieurs de catégories A1 et A2 dans les collectivités locales par rapport au nombre total des agents.
- **Analyse de la différence constatée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions pour l'année 2020 et explication des causes :** un taux de réalisation de l'ordre de 81,33% a été enregistré pour l'indicateur du taux d'encadrement dans les municipalités, puisque le taux d'encadrement a évolué de 11,8% en 2019 à 12,2% en 2020. En effet, le nombre des cadres supérieurs des municipalités de la catégorie « A » a atteint le nombre de 3998 cadres d'un

ensemble d'agents municipaux de 32885 agents. Il importe de noter que ces chiffres sont d'ordre préliminaire parce qu'ils ne prennent pas en considération les données manquantes concernant les municipalités de 5 gouvernorats à savoir Jendouba, Seliana, kairouan, Mahdia et Sfax.

Quant aux causes de la non-réalisation des résultats escomptés, elles sont principalement les suivantes :

- La non-exécution du programme spécifique de renforcement des ressources humaines des municipalités par le recrutement programmé de 1031 cadres, et ce notamment à cause de la non-publication du décret gouvernemental afférent.
- La non-activation de la plateforme numérique de la mobilité fonctionnelle au profit des municipalités malgré la promulgation du décret gouvernemental n° 2020-315 du 19 mai 2020, relatif à la mobilité fonctionnelle des agents publics au profit des collectivités locales.

En outre, l'évolution du taux d'encadrement dans les municipalités n'a pas atteint le rythme souhaité parce que plusieurs municipalités n'ont pas pu réaliser les recrutements programmés de cadres pour l'année 2020, en revanche le nombre des ouvriers recrutés n'a cessé d'augmenter grâce à la souplesse des procédures de recrutement.

La pandémie du covid-19, avec ses répercussions négatives sur l'action administrative et sur la mobilisation des ressources, a eu de sa part un impact négatif sur la réalisation des recrutements programmés.

- Analyse et interprétation de la réalisation de l'objectif :

L'objectif de renforcer les ressources humaines des collectivités locales a été réalisé d'une façon relative. L'activité consistant à renforcer les capacités des ressources humaines des collectivités locales a aidé à la réalisation de l'objectif.

•OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2: RENFORCER LES RESSOURCES FINANCIERESDES COLLECTIVITES LOCALESAFIN D' AMELIORER LEUR PERFORMANCE ET REALISER LEUR AUTONOMIE

Indicateur 2.1.2 : Taux d'augmentation de l'appui financier annuel aux collectivités locales

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Comparaison Prévisions et réalisations 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Taux		10,6%	10%	10%	100%	10%	10%

- **Présentation de l'indicateur** : Cet indicateur permet de mesurer et de suivre l'augmentation du montant de l'appui financier annuel octroyé dans les budgets annuels de l'Etat aux collectivités locales, municipalités et conseils régionaux.
- **Mode de calcul de l'indicateur** : Cet indicateur est calculé à travers le montant d'augmentation annuelle par rapport à l'année précédente de l'appui financier octroyé aux collectivités locales pour renforcer leurs ressources propres.
- **Source des données** : la direction générale des ressources et de la gouvernance financière locale.
- **Analyse de la différence constatée au niveau des réalisations par rapport aux prévisions pour l'année 2020 et explication des causes** : un taux de réalisation de l'ordre de 100% a été enregistré pour l'indicateur du taux d'augmentation de l'appui financier annuel aux collectivités locales et ce à concurrence de 10% en 2020 par rapport à 2019 lequel taux représente le taux d'augmentation annuelle programmée durant la période 2020/2022 (le montant de l'appui financier pour l'année 2020 est de 528 MD par rapport à 480 MD en 2019 avec un taux d'augmentation de 10%).
- **Analyse et interprétation de la réalisation de l'objectif** :
L'objectif de renforcer les ressources financières des collectivités locales afin d'améliorer leur performance et réaliser leur autonomie a été atteint en réalisant un taux de réalisation de 100% au niveau de l'indicateur du taux d'augmentation de l'appui financier annuel aux collectivités locales.

2. PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET DU PROGRAMME:

- **Selon la nature de la dépense** :

Les prévisions du budget du programme des affaires locales étaient de 491,788 MD (paiement) en 2020. Les crédits consommés étaient de l'ordre de 489,353 MD, c'est-à-dire inférieurs de 2,435 MD par rapport aux prévisions et avec un taux de réalisation de 99,5%.

Ces crédits sont répartis comme suit :

Tableau 3
Exécution du budget du programme des Affaires locales
Pour l'année 2020 par rapport aux Prévisions
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de
paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020 (L.F. complémentaire) (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux estimations	
				Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	11 803	11 716	-87	99%
Dépenses des moyens de services	Crédits de paiement	2 678	1 380	-1298	51,53%
Dépenses des interventions publiques	Crédits d'engagement	475 219	474 893	326	0.00%
	Crédits de paiement	475 219	474 893	-326	99,93%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	2 088	1 364	724	34%
	Crédits de paiement	2 088	1 364	-724	65%
Total Programme	Crédits d'engagement	491 788	489 353	2435	0.004%
	Crédits de paiement	491 788	489 353	-2435	99.5%

*Sans prendre en compte les ressources propres des établissements.

Tableau 4
Exécution du budget du programme des Affaires locales
Pour l'année 2020 par rapport aux Prévisions
Répartition selon les sous-programmes et les activités (crédits de paiement)
Unité : mille dinars

Sous-programmes	Activités	Prévisions 2020 (L.F. initiale)	Prévisions 2020 (L.F. complémentaire) (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux estimations	
					Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Le sous-programme 1 : Accompagnent du processus de la décentralisation	1) Concrétiser le processus de la décentralisation et de la gouvernance locale	568 974	15 442,551	12 567,937	- 2 874,614	81,39%
	2) Appuyer financièrement les collectivités locales	100 000	271 797,600	271 797,600	-180,006	99,93%
	3) Renforcer les capacités des ressources humaines des collectivités locales	1 731	979,500	926,900	-52,6	94,63%
	4) Soutenir les projets d'investissement des collectivités locales	177 500	202 950	202 950	0	100%
	5) Appuyer les finances locales	1 530	865	200	-665	23,12%
Total		849 735	492 214,657	488 422,436	- 3 772,221	99,23%

* Sans prendre en compte les ressources propres des établissements.

3. LES ORIENTATIONS FUTURES POUR AMELIORER LA PERFORMANCE :

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
<p>- Le non-achèvement du processus organique de la décentralisation. En effet, les élections régionales n'ont pas été organisées ce qui a empêché l'instauration du conseil supérieur des collectivités locales bien que son rôle est primordial dans la concrétisation de la décentralisation. En outre, le vide juridique en matière de l'organisation des relations entre l'autorité déconcentrée et les services extérieurs des ministères d'un côté, et les collectivités locales de l'autre côté, a entravé l'efficacité de la gestion des affaires locales et a poussé vers les conflits de compétences.</p>	<p>- Elaborer une feuille de route pour se préparer financièrement et juridiquement à l'instauration des Régions.</p> <p>- Promulguer un texte juridique régissant la relation de l'autorité déconcentrée et des services extérieurs des ministères avec les collectivités locales.</p>
<p>- La non-application des dispositions du codes des collectivités locales relatives à la gestion du budget par objectifs et la comptabilité à partie double.</p>	<p>- Fixer les mécanismes et les critères de mobilisation et de répartition des transferts de l'Etat vers les collectivités locales, en augmentant leur volume afin d'atteindre l'équilibre entre les ressources et les charges ainsi que la répartition équitable des dits transferts dans le cadre de l'achèvement de la création du « fonds d'appui à la décentralisation, la péréquation et la solidarité entre les collectivités locales » et sa mise en œuvre.</p> <p>- Initier progressivement la gestion par objectif des budgets des municipalités avec la coordination des parties prenantes, afin d'aider les cadres municipaux à adopter les méthodes d'analyses financières et à préparer les</p>

	<p>tableaux de bords pour un ancrage des principes de la gouvernance financière locale.</p> <p>- Poursuivre les efforts pour assoir un nouveau système comptable pour les collectivités locales, réviser le code de la comptabilité publique en coordination avec le ministère des finances et préparer le passage à une comptabilité à partie double et une comptabilité analytique dans les municipalités.</p>
<p>- La multiplicité des applications informatiques en matière de gestion financière municipale et le besoin de leur révision, en notant qu'elles n'ont pas été généralisées sur toutes les municipalités ce qui a impacté négativement la bonne gestion des ressources et des dépenses, et la bonne gouvernance financière.</p>	<p>- Coopérer avec les services compétents pour développer des applications informatiques financières, dans l'objectif de mettre en place un système d'information intégré qui regroupe les différents domaines de la gestion municipale et qui sera partagé entre les différents intervenants aux niveaux local, régional et central, avec la mise en ligne des déclarations, et les états financiers sur le portail des collectivités locales.</p>

**Programme 9 :
Pilotage et Appui**

**Chef de programme :
Mr Sami Mhamdi**

(A partir de 2021)

1- Présentation et analyse des résultats de performance :

Les principales réalisations du programme Pilotage et Appui sont :

- La révision des textes des attributions et de l'organisation du ministère,
- la modernisation de modes de gestion des ressources humains,
- Développement des systèmes et des applications informatiques, digitalisation des services administratifs et la modernisation des méthodes de travail et de gestion,
- L'amélioration des compétences des employés et leur productivités à travers la formation avec le soutien du centre de formation et d'appui de la décentralisation,
- l'activation du rôle stratégique du ministère,
- Mettre en œuvre les engagements internationaux dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, poursuivre et développer les processus du développement durable aux niveaux international et régional,
- Renforcer et développer le travail associatif pour contribuer à la diffusion d'une culture de protection de l'environnement et de développement durable

par l'élaboration d'une agenda nationale d'action associative dans le domaine de l'environnement.

Il y a deux objectifs pour le programme pilotage et appui

□ Objectif 9.1 : Amélioration de la gestion des ressources humaines

Indicateur 9.1.1 : le nombre des employés qui ont bénéficié des programmes de formation et de renforcement des compétences

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
nombre		300	333	199	59,75%	400	500

Remarque : les réalisations de l'année 2020 pour le secteur affaires locales : 116

les réalisations de l'année 2020 pour le secteur environnement : 83

-Définition de l'indicateur : cet indicateur vise à permettre aux plus grand nombre des employés à poursuivre des cycles de formation pour améliorer leurs compétences professionnelles

-Mode de calcul de l'indicateur : nombre des participants dans les cycles de formation

-Source des données : DAAF

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation de 59,75 est du essentiellement à :

*La séparation du ministère a engendré la séparation des crédits alloués à la formation,

*La diminution des crédits alloués à la formation en comparaison avec l'année 2019,

*plusieurs formations n'ont pas été exécuté vu la pandémie de corona virus,

*La diminution du nombre des participants dans la même formation suivant les consignes de la circulaire du ministre chargé de la fonction publique n01 du 10mars 2020.

□ **Objectif 9.2 : DEVELOPPER LES SYSTEMES INFORMATIQUES ET NUMERIQUES ET APPUYER LEUR UTILISATION AU SEIN DES STRUCTURES DU MINISTERE ET DES COLLECTIVITES LOCALES.**

Indicateur 9.2.1 Nombre de municipalités liées au réseau administratif intégré des collectivités locales

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
nombre	-	362	100	350	350%	20	20

-Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer la disponibilité de l'infrastructure de base pour les municipalités en mesurant le nombre de sites connectés au réseau administratif intégré, qui fournit aux municipalités une liaison de haute qualité et de haut débit nombre de sites liés pour accéder à divers systèmes et services Internet.

-Mode de calcul de l'indicateur : nombre de sites liés au réseau administratif intégré

-Source des données : les municipalités bénéficiaire du système

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation de 350% a dépassé les prévisions

Indicateur 9.2.2 Nombre d'activités et domaines administratifs couverts par les logiciels et les systèmes d'information du ministère

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
nombre	-	0	02	05	250%	5	10

-Définition de l'indicateur : il permet le calcul de nombre de domaines administratifs concernés par le programme de numérisation et de mise à disposition de systèmes d'information

-Mode de calcul de l'indicateur : nombre de service ou d'activités concernés par des systèmes ou programmes informatiques

-Source des données : différents services du ministère

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation est de 250% et il aurait été plus élevé que cela s'il n'y avait pas eu un certain nombre de facteurs, dont le plus important est la situation exceptionnelle de la pandémie du corona virus.

Indicateur 9.2.3 Nombre de systèmes informatiques nationaux et collectifs Exploité par les collectivités locales

unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Estimations 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Le pourcentage de réalisations par rapport aux estimations 2019	Estimations 2021	Estimations 2022
nombre	-	0	05	06	120%	05	05

-Définition de l'indicateur : cet indicateur mesure le nombre des systèmes et services collectifs d'aspect national exploité par les municipalités

-Mode de calcul de l'indicateur : nombre de systèmes et services électroniques nationaux et collectifs Exploité par les municipalités

-Source des données : -municipalités bénéficiaires

-centre national d'informatique

-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Le taux de réalisation est de 120% aurait été beaucoup plus élevé si tous les systèmes programmés pour 2020 avaient été achevés.

Analyse et interprétation du degré d'atteinte de l'objectif :

L'Objectif développer les systèmes informatiques et numériques et appuyer leur utilisation au sein des structures du ministère et des collectivités locales car les réalisations ont dépassé les estimations.

L'activité logistique a été réalisée avec les interventions sous-jacentes.

2-Présentation de l'exécution du budget du programme:

Durant l'année 2020 et après le remaniement ministériel (décret présidentiel n° 2020-27 du 27 février 2020 relatif à la nomination du chef du gouvernement et ses membres) le ministère des affaires locales et de l'environnement a été divisé en deux ministères différents puis il y a eu fusion après un deuxième remaniement ministériel durant le mois de septembre (décret présidentiel n° 2020-84 du 02 septembre 2020 relatif à la nomination du chef du gouvernement et ses membres) Cela a entraîné la séparation des crédits budgétaires après leur approbation et leur réinscription pour les deux secteurs au cours du mois de juin (décret gouvernementale n° 2020-349 du 01 juin 2020 et arrêté du ministre des finances du 03 juin 2020 qui révisé l'arrêté du ministre des finances du 27 décembre 2019 relatif à la répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

Les prévisions du budget du programme sont de 11,680 MD en paiement en 2020. Les crédits consommés sont de 9,616 MD qui représentent 82,33%.

Tableau N°3
Exécution du budget programme pour l'année 2020 comparée aux prévisions
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

programme		Prévisions 2020 L.F. complémentaire (1)	Réalizations 2020 (2)	Les réalisations en comparaison avec les prévisions 2020	
				Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	5 787	5 526	-261	95,5
Dépenses de gestion	Crédits de paiement	4 097	3 349	-748	81,74
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	496	423	-73	85,37
	Crédits de paiement	496	423	73	85,37
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	1 300	795	-982	24,46
	Crédits de paiement	1 300	318	-982	24,46
Total Général	Crédits d'engagement	11 680	10 093	-2 064	82,33
	Crédits de paiement	11 680	9 616	-2 064	82,33

-Les prévisions du budget **du secteur affaires locales** sont de 2,791MD en paiement, les crédits consommés sont 2,086MD en paiement ce qui représente 74,75% répartis comme suit :

-les prévisions des dépenses de rémunération en paiement sont de 0,083MD et les crédits consommés sont de 0,082 MD ce qui représente 98,47%.

-les prévisions des dépenses de gestion en paiement sont de 2,158MD et les crédits consommés sont de 2,004 MD ce qui représente 92,89%.

- les prévisions des dépenses d'investissement en paiement sont 0,550MD. Ces crédits n'ont pas été consommés. (Les crédits réservés à l'investissement ont été divisés, il y a eu un retard dans leur réinscription)

-Les prévisions du budget du **secteur environnement** sont de 8,889MD en paiement, les crédits consommés sont 7,530MD en paiement ce qui représente 84,71% :

-les prévisions des dépenses de rémunération en paiement sont de 5,704MD et les crédits consommés sont de 5,443 MD ce qui représente 95,43%.

-les prévisions des dépenses de gestion en paiement sont de 1,939MD et les crédits consommés sont de 1,345 MD ce qui représente 69,35%.

-les prévisions des dépenses d'intervention en paiement sont de 0,496MD et les crédits consommés sont de 0,423 MD ce qui représente 85,37%.

- les prévisions des dépenses d'investissement en paiement sont 0,720MD et les crédits consommés sont de 0,318 MD ce qui représente 42,44%.

3-ORIENTATIONS FUTURES POUR AMELIORER LES PERFORMANCES:

Problèmes et lacunes	Propositions pour remédier aux problèmes
Une organisation administrative qui ne correspond pas aux politiques confiées au ministère et à son contenu réel et ne répond pas aux enjeux soulevés au niveau national et international.	Développer et mettre à jour les textes juridiques relatifs à l'organisation des prérogatives du ministère et des services extérieurs et de son organigramme.
La faiblesse de la dimension stratégique et prospective dans le travail du ministère et les structures sous tutelles.	Mettre en place des structures administratives au niveau central pour la programmation, la planification, la prospective, la vigilance stratégique, l'élaboration des politiques, l'évaluation et le suivi
La prédominance des perspectives sectorielles dans les activités du ministère et la faiblesse du travail horizontal et de la coordination avec les autres secteurs	Plus de coordination avec les ministères et les structures publiques, et l'implication de diverses parties concernées par les collectivités locales
Un système de gestion des ressources humaines n'est pas moderne et se caractérise par une rigidité, un manque de souplesse, d'efficacité et une faible performance et le manque de motivation et de mobilité fonctionnelle.	Moderniser la gestion des ressources humaines en consacrant souplesse et efficacité dans la gestion, en favorisant la mobilité professionnelle et en repensant la répartition des agents entre les services de manière réfléchie et scientifique, en fonction des besoins réels de chaque service.

<p>Système de gestion des ressources humaines n'est pas moderne .il n'y a pas de souplesse et d'efficacité en plus de l'absence de la mobilité professionnelle.</p>	<p>Moderniser la gestion des ressources humaines Manque de motivation et manque de mobilité professionnelle</p>
<p>Une faible coordination avec la société civile dans le domaine de la protection de l'environnement et l'absence d'un plan d'action clair</p>	<p>Appui de la cellule chargé de l'activité de la société civile et mise en place d'un plan d'action pour déterminer le rôle des associations dans le domaine environnemental</p>
<p>Un régime juridique dans le domaine de l'environnement incomplet avec une diversité des textes sans efficacité</p>	<p>Accélérer la promulgation du code de l'environnement et dépasser les difficultés</p>
<p>Beaucoup d'opportunités et mécanismes de financement disponible au niveau international et régional non exploitées d'une manière efficace</p>	<p>Nécessité d'exploiter toutes les opportunités pour avoir des financements et investissements dans le domaine de l'environnement et le développement durable</p>
<p>Divers équipements et applications informatiques et en technologie de l'information, disponibles mais très mal exploitées</p>	<p>Utiliser efficacement les applications disponibles, et développer de nouvelles en adéquation avec les besoins de l'actuel ministère Impliquer les leaders de gestion dans les programmes de numérisation Soutenir les services de l'informatique en ressources humaines</p>